



Actualités

Journée régionale des infirmiers hygiénistes

Jeudi 12 décembre 2024

Franck VAREY, cadre de santé hygiéniste

Nouveaux documents 



Précautions standard et précautions complémentaires

- **AFFICHE** - Gestion des excréta - 2024
- **QUIZ** - Quiz ludique sur les BHRé - 2024
- **AFFICHE** - Les précautions standard - Focus sur la prévention des **accidents exposants au sang (AES)** - 2024
- **AFFICHE** - Les précautions standard - Focus sur la **protection du visage** du professionnel - 2024
- **AFFICHE** - Les précautions standard - Focus sur la **tenue professionnelle** et sa protection - 2024
- **AFFICHE** - Les précautions standard - Focus sur les **gants** au bon moment et à bon escient - 2024
- **AFFICHE** - Les précautions standard - Focus sur l'**hygiène respiratoire** - 2024

Certibiocide

<https://www.cpias-ile-de-france.fr/docprocom/doc/sf2h-note-certibiocide-190924.pdf>

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRÊTÉ

DIT « CERTIBIOCIDE »

Note SF2H du 19 septembre 2024



Mise en œuvre de l'arrêté dit « Certibiocide » dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux pour les produits de désinfection

- Dispositif national qui vise à former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels.
- Objectif: garantir une meilleure connaissance des produits biocides par les professionnels qui les utilisent ainsi que de meilleures pratiques d'utilisation.
- Valeur individuelle et nominative uniquement (le « certibiocide » est délivré à une personne physique, et non à une entreprise).
- L'arrêté « certibiocide » ne prévoit ni certification ni agrément d'entreprise, mais une obligation de déclaration d'activité et la tenue à jour de la liste du personnel formé
- Arrêté du 3 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 9 octobre 2013 allonge le délai pour obtenir le certibiocide, portant la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Avis relatif au rinçage pulsé sur dispositif intravasculaire – 10 juin 2024 – SF2H/SFPC



Société française d'Hygiène Hospitalière
et
Société française de Pharmacie Clinique



AVIS

Relatif au rinçage pulsé sur dispositif intravasculaire

Version du 10 Juin 2024

<https://www.cpias-ile-de-france.fr/docprocom/doc/sf2h-avis-rincage-pulse-100624.pdf>

Proposition R21.Modifiée

Il est recommandé de faire un rinçage par poussées successives, dit « rinçage pulsé ».

Lorsque le cathéter est utilisé en continu, le rinçage pulsé est indiqué systématiquement après transfusion en PSL, après administration de solutés de nutrition parentérale ou soluté médicamenteux de nature lipidique, après chaque prélèvement sanguin et dans la mesure du possible après chaque injection ou perfusion médicamenteuse.

Lorsque le cathéter est utilisé en discontinu, le rinçage pulsé est indiqué également avant et après son utilisation notamment au « branchement » et au « débranchement » du cathéter (B-3).

- Utiliser des seringues ≥ 10 mL remplies d'un volume de 10 mL de NaCl injectable stérile à 0,9%;
- Préparation aseptique des seringues de rinçage, pour un usage extemporané;
- Ne pas utiliser de poche de solutés de gros volumes (risque de faute d'asepsie);
- Elimination immédiate après utilisation, même si usage partiel (UU).

Transition écologique en santé

<https://www.cpias-ile-de-france.fr/docprocom/doc/cpias-tes-eau-et-legionelle-nov2024.pdf>

“Les éco-faux pas et les bonnes pratiques”

Réseau des CPIas
Réseau national des Centres d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins

Eau et prévention du risque légionelle

Les éco-faux pas

- J'installe des points d'eau sur le réseau sans avis préalable. Je maintiens des points d'eau non utilisés.
- Actions supplémentaires d'entretien, de purge et de prélèvement d'eau
- Augmentation des coûts en temps d'agents, de consommation d'eau et de produits d'entretien

Les bonnes pratiques

Utilité des points d'eau

- Évaluer régulièrement l'utilité de chaque point de puisage
- Retirer les points d'eau non utilisés si possibilité de retrait au plus près de la boucle
- Étudier le remplacement d'un point d'eau de lavage des mains par un distributeur de SHA
- Demander l'avis de l'hygiéniste lors de travaux sur le positionnement des points d'eau

Prévention des variations de température

- Calorifier le réseau (eau froide et eau chaude), les ballons de stockage et échangeurs à plaque
- Faire auditer son réseau d'eau pour l'optimiser (analyse des risques), voire procéder à son équilibrage*
* Si différence de température entre départ et retour de boucle supérieure à 5-7°C
- Étalonner annuellement les thermomètres situés sur les installations
- Surveiller quotidiennement la température au niveau des ballons d'eau
- Mitiger l'eau chaude sanitaire au plus près des points d'usage et non sur le bouclage

Je diminue les températures de production de l'eau chaude sanitaire.

Prolifération de légionelles dans les réseaux d'eau

Schéma de la production d'eau chaude sanitaire (ECS) librement inspiré du guide Costic versions 2007 et 2021

Auto-purge
Température de puisage $\leq 60^\circ\text{C}$

Robinet au cabinet d'attente

Évier de toilette
Température de puisage $\leq 50^\circ\text{C}$

Volume $\leq 1\text{ h}$

Température du réseau bouclé d'ECS $\geq 50^\circ\text{C}$

Si stockage total $\geq 400\text{ L}$
En permanence $\geq 55^\circ\text{C}$ en sortie
ou au moins une fois par 24 h, être porté :
60 min à 60°C , 4 min à 55°C
ou 2 min à 70°C

CC-BY-NC

Ce document ne traite pas des bains à remous, balnéothérapie et piscine de rééducation

- novembre 2024 -

<https://www.cpias-ile-de-france.fr/docprocom/doc/cpias-cale-dents-nov2024.pdf>

Réseau des CPIas

Entretien des cale-dents réutilisables en endoscopie

Pré-requis

- Privilégier l'achat de cale-dents non coloré (blanc/beige)
- Vérifier avec le fournisseur et à chaque changement de référence :
 - Le caractère réutilisable, non autoclavable et recyclable du cale-dents et du système de maintien si présent*
 - La compatibilité avec les produits détergents/désinfectants
 - Le nombre maximal d'utilisations
 - Les critères de qualité à vérifier après chaque utilisation
 - La composition sans latex, sans phtalate (DEHP) et sans Bisphénol (BPA)
- Respecter les précautions Standard

Niveau de désinfection requis

Ce Dispositif médical (DM) est en contact avec des liquides biologiques, la méthode permettant de concilier le niveau de sécurité requis (désinfection de niveau intermédiaire (DNI)) et un faible impact écologique est celle qui consiste à faire suivre au cale -dents le même entretien que l'endoscope (pas de consommation de produit ni d'énergie supplémentaire).

Si le cale -dents est :

- De couleur => pas de recyclage
- Abîmé => pas de réutilisation

Pré-traitement en salle d'examen

- Éliminer les salissures par essuyage avec du détergent ou du détergent/désinfectant (même dispositif d'essuyage que pour l'endoscope)
- Vérifier l'absence de fissures, de déformations, de traces de rayures ou d'usure. Si le cale- dents est abîmé, le changer
- Éliminer le cale-dents abîmé selon la filière en place (recyclage après désinfection ou le cas échéant, déchets non dangereux, sans désinfection)

Nettoyage en salle de traitement des endoscopes

- Même procédure que l'endoscope
- Immerger le cale- dents dans le même bain de détergent ou détergent/désinfectant que l'endoscope
- Nettoyer par brossage et/ou essuyage
- Rincer avec de l'eau bactériologiquement maîtrisée (EBM)
- Renouveler ce nettoyage et rinçage en cas de procédure manuelle

Désinfection

- Même procédure que l'endoscope
- Si l'endoscope est pris en charge en laveur- désinfecteur d'endoscope, vérifier qu'il soit bien qualifié pour le traitement des cale -dents comme des autres accessoires (pistons, valves) (norme ISO 15883-4 et 5)
- Si procédure manuelle : désinfection puis rinçage avec de l'EBM et séchage avec air médical ou avec un support non pelucheux

Stockage

- À l'abri de la poussière. Sur l'emballage : indiquer DM "désinfecté et la date"
- Assurer la traçabilité de la désinfection
- Hygiène des mains avant manipulation

*Entretien du système de maintien par essuyage avec détergent-désinfection en l'absence de souillures visibles (désinfection de bas niveau). En cas de souillures, procéder à une DNI. Cette fiche technique ne concerne pas les courroies de maintien en tissu.

Références: FAQ N°3 : Traitement des endoscopes souples thermosensibles à canaux, consulté le 15/07/24. Fiche 1 : guide écolo-endoscopie- SFED, consulté le 15/07/24. Guide SF2H : Désinfection des Dispositifs médicaux, consulté le 15/07/24

Avis relatif à l'évaluation de l'intérêt du port de gants lors de la réalisation des injections intramusculaires, sous-cutanées et intradermiques – SF2H/GERES – 16/04/2024

<https://www.cpias-ile-de-france.fr/docprocom/doc/sf2h-geres-avis-gants-injection-160424.pdf>



Avis

Relatif à l'évaluation de l'intérêt du port de gants lors de la réalisation des injections intramusculaires, sous-cutanées et intradermiques

Version du 16/04/2024

la SF2H en partenariat avec le GERES recommande dans le cadre des précautions standard, de ne pas porter de gants lors de la réalisation d'injections intramusculaires, sous-cutanées et intradermiques, y compris lors de pose de perfusion sous-cutanée.

En cas de peau lésée du professionnel ou du patient/résident, le port de gants non stériles à usage unique reste indiqué comme le préconisent les précautions standard.

Application Bug control

Outil gratuit pour simplifier la gestion quotidienne des risques infectieux pour les professionnels de santé.

<https://www.preventioninfection.fr/actualites/lancement-de-lapplication-bug-control/>

➡ Téléchargez dès maintenant Bug.Control



Télécharger Bug.Control



Télécharger Bug.Control



Accéder à l'application Bug.Control



Programme de formations et
webinaires à venir



Café gourmand virtuel du CPias



<https://www.cpias-ile-de-france.fr/docprocom/animation/cafe-gourmand.php>



JEUDI

- Jeudi 19 décembre, de 14h à 15h30 : **Les nouvelles recommandations pour la prévention de la transmission par voie respiratoire (SF2H)**
- Jeudi 23 janvier, de 14h à 15h : **thème à définir...**

Formation des correspondants en hygiène

2 sessions de deux jours consécutifs par an, en présentiel :

- 13 et 14 mars 2025

- 1 et 2 octobre 2025

Inscription préalable : <https://www.cpias-ile-de-france.fr/formation/formation-cpias.php>

Webinaires

- Précautions standard et complémentaires
- Bionettoyage des locaux
- Gestion des DIV et des voies sous-cutanées
- Sondage vésical
- Antiseptiques



Diffusion prochainement
des dates sur notre site

Sans inscription préalable, avec lien de connexion sur notre site :
<https://www.cpias-ile-de-france.fr/formation/formation-cpias.php>